

**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**Région de Nyon**

**Le Mercredi 30 juin 2021 à 19h00**

---

Présidence de : Olivier FARGEON

**ORDRE DU JOUR :**

*Présidence du préfet*

- 1 Accueil, ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 Assermentation des délégué(e)s au Conseil intercommunal et des suppléant(e)s
- 4 Election du/de la président(e) du Conseil intercommunal
- 5 Election du/de la secrétaire du Conseil intercommunal

*Présidence du/de la président(e) du Conseil intercommunal*

- 1 Election des deux vice-président(e)s du Conseil intercommunal
- 2 Election des deux scrutateurs/-trices du Conseil intercommunal
- 3 Election des deux scrutateurs/-trices suppléant(e)s du Conseil intercommunal
- 4 Election du/de la secrétaire suppléant(e) du Conseil intercommunal
- 5 Election des membres du Comité de direction
- 6 Election du/de la président(e) du Comité de direction
- 7 Election des membres de la Commission de gestion
- 8 Election des membres de la Commission des finances
- 9 Election des membres de la Commission des investissements régionaux
- 10 Elections diverses (commissions ad hoc)

*Présidence du préfet*

- 1 Assermentation des membres du Comité de direction et du/de la président(e)
- 2 Lecture et approbation du procès-verbal d'installation
- 3 Communications diverses

Ces opérations se déroulent conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Il est constaté que ces nominations au Conseil intercommunal ont été faites régulièrement.  
La liste des délégués est déposée sur le bureau.  
Il a également été constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Fonctionne comme secrétaire provisoire : ...Marianne Bardel

Fonctionne comme scrutateur provisoire : ...Mme Villaine Véronique

86.. conseillers sont présents

M. Olivier Tapy

..... conseillers sont absents

..... membres du Comité de direction sont présents

..... membres du Comité de direction sont absents

Les conseillers et/ou membres du Comité absents seront assermentés à la première séance du Conseil intercommunal à laquelle ils se présenteront.

Chaque membre du Conseil intercommunal est appelé, solennise la promesse légale, ensuite le Comité de direction et enfin le ou la Président/e du Comité de direction, selon l'article 62 de dite loi.

Est élu/e Président/e du Conseil intercommunal : ...Amélie Cherbuin

Est élu/e Secrétaire du Conseil intercommunal : ...Marianne Bardel

Est élu/e Vice-président/e du Conseil intercommunal : ...Damien Richard

Sont élus scrutateurs et scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal :

Sucrateurs :

..... Maudie Feignoux

..... David Jaquet

Suppléants :

..... Véronique Villaine

..... Olivier Tapy

Est élu/e Secrétaire suppléant/e : .....

Sont élus au Comité de direction :

Christine Girod - Pierre Wahlen -

Gérard Produit - Pierre-Alain

Schmidt - Chantal Landeira - Paul

Ménard - Stéphane Jayet - Frédéric Mani  
Bruno Dard

Est élu/e Président/e du Comité de direction de l'Association :

Frédéric Mani

Sont élus membres de la Commission de gestion et des finances :

Patrick Bréchon - Philippe Thévenoz

Damien Richard - Ruper Schilbrock

Raoul Sanchez - Cédric Gargerak

Valérie Tssumo

Sont élus membres à la/aux Commission/s suivante/s :

Finance: <sup>François</sup> Costiau - Valérie

Jean Renaud - Corinne Besson -

Martial Besson - Mario - Charles

Pertusio - Vincent Moret - Chirato

• Comm. Investiss. Daniele Colomb - claud

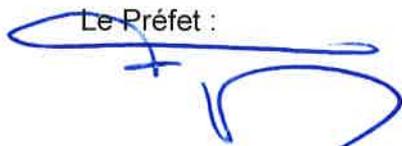
Farine - Frédéric Guilloud - Daniel Rochat -  
Vadim

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le/la Président/e du Conseil intercommunal et le/la secrétaire (selon l'article 12 et 114 de la Loi précitée).

Le procès-verbal est lu et approuvé.

La séance est levée à : 24h

Le Préfet :



Le/la Secrétaire :



-3-

• Corinne Besson - Antoine Nicolas -  
Pascal Colombo